

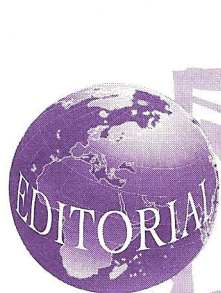
Entre Nous

N° 27
JANVIER 1996



Photo : Studio Yvon CHATEL

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n° 34 - 74390 CHÂTEL



Ce bulletin ENTRE NOUS n°27 est un numéro spécial consacré au 5ème Trophée de Ski des Résidents du VAL D'ABONDANCE. Nous en avons annoncé l'organisation, vous trouverez les détails au 3ème volet. Mais j'ai pensé que nous devons vous donner un certain nombre d'autres informations importantes. Je laisse à présent la plume au Président de l'Office du Tourisme de Châtel...

Madame, Monsieur,

Au nom de l'équipe de l'Office du Tourisme, permettez-moi de vous présenter tous nos meilleurs vœux pour l'année 1996.

Amoureux de notre vallée, puisque vous avez choisi notre village, nous sommes persuadés que vous êtes nos meilleurs ambassadeurs.

C'est pourquoi nous souhaitons voir s'accroître votre participation enthousiaste à la vie de notre station.

Recevez, Madame, Monsieur, mes amicales salutations.

Noël MAXIT

LE BRIDGE A CHATEL

Le bridge pourra désormais se pratiquer à l'Hôtel-Restaurant LES SOLDANELLES, les Mardis et Jeudis, de 14h à 18h30.

L'Association met le matériel à disposition des participants (jeux de cartes, fiches d'enchères, tapis et carnets de marque) pour équiper 3 tables.

Aucun droit de table ne sera demandé aux Résidents sur présentation de la carte de membre 1996. Un droit de table de 10 F. par personne devra être acquitté auprès de l'Hôtel pour les autres personnes.

Lors de la réunion d'été du 7/8/95, quelques personnes avaient montré l'intérêt de jouer au bridge à Châtel. A bientôt donc de vous rencontrer pour parler bridge.

... Mais me direz-vous, quel bridge allez-vous pratiquer ? C'est une bonne ques-



tion en effet : autant que faire se pourra, nous jouerons un bridge convivial, et la priorité sera donnée aux débutants, qui pourront alors dire : "j'ai fait mes premiers pas dans le bridge, à Châtel..."

L'Association des Résidents de la CHAPELLE D'ABONDANCE organise une semaine "Bridge-Neige", à LA CHAPELLE du Samedi 16 Mars au Samedi 23 Mars 1996. Pension complète sur place de 2.275 F. à 2.490 F.

Chaque soir, tournoi de bridge, avec points d'expert. Pour inscription ou renseignements complémentaires, s'adresser à :

Mr L. BAUX, 20, rue des Mortefontaines.
95170 DEUIL-LA-BARRE.
(tél. 39.83.42.31)

Mr GUERBETTE,

responsable de la section Bridge

Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation annuelle pour 1996, adressez votre règlement à l'ASSOCIATION AMICALE des RÉSIDENTS de CHATEL - B.P. N°34 - 74390 CHATEL. Dès réception nous vous ferons parvenir votre nouvelle carte de membre. Établie au format d'une carte bancaire, elle est d'un rangement plus facile.

Le Trésorier

Mr le Maire de Châtel me fait parvenir le courrier suivant...

"J'ai l'honneur de vous adresser le palmarès régional 1995 du concours "Villes et Villages Fleuris". Cette année Châtel a obtenu un 3ème Prix de la 2ème catégorie grâce à la participation et à l'effort de chacun pour le fleurissement de notre village. Aussi, je tiens à vous remercier pour votre contribution et j'espère que l'an prochain Châtel pourra concourir en vue d'obtenir un 1er Prix. C'est un encouragement à poursuivre et gageons que chacun aura à cœur de conforter les résultats. C'est pourquoi, nous devons continuer l'effort entrepris tant pour le fleurissement des lieux et édifices publics que des chalets, fermes, hôtels, commerces et immeubles résidentiels, afin que notre station soit le reflet d'un coquet village montagnard pour l'agrément des vacanciers et des habitants autant que pour accueillir très naturellement les visiteurs de la vallée."

Mr Le Maire.

"On s'étonne trop de ce qu'on voit rarement et pas assez de ce qu'on voit tous les jours."

Madame de Genlis

Nous devons toujours nous prémunir d'une déficience des services postaux ou encore du matériel de mise sous pli automatique de nos Bulletins. S'il s'avérait que vous n'avez pas reçu le n°26 (Décembre) veuillez nous avvertir le plus rapidement possible. Merci.

Le Bureau

VOTRE ATTENTION

Réunions de Commissions

Plusieurs commissions dans lesquelles l'Association est représentée se sont réunies récemment.

OFFICE DU TOURISME :

Commission "ANIMATIONS"

Parmi les "idées" proposées le 24/10/95, un certain nombre vont être mises en œuvre dès cet hiver et l'été prochain.

- Pot d'accueil hebdomadaire offert aux nouveaux arrivés à Châtel avec présentation de la station. Le 1er a eu lieu le 31 Décembre. L'Association des résidents a apporté son concours à cette manifestation.
- Animations de quartier une fois par semaine (les mercredis) entre 17h et 18h.
- Semaine de la gastronomie Savoyarde du 3 au 10 Février.
- Manifestation de modélisme (sur glace).

Des informations plus précises seront données dans les programmes (hebdomadaires) de l'O.T. Concernant les projets pour la période estivale, nous vous les présenteront dans notre bulletin de Juin.

MUNICIPALITE :

Commission "AMENAGEMENT du VILLAGE", (1/12/95)

Objectifs : Rappel du rôle de la Commune. Travailler à l'amélioration de tout ce qui touche au bien-être de la population qui fréquente Châtel.

Un tour de table a permis de recenser les secteurs sur lesquels il est prioritaire d'intervenir.

- Amélioration de secteurs avec bancs et tables. Aires de pique-nique aménagées (Pré-La-Joux, Aity-du-bas, Barbosinne-Dessous etc...). Promenades piétons. Parcours du Châtelain : revoir l'accès, Parking... Aménagement du tour du lac de Vonnes. Nettoyage et enrochement des berges de la Dranse au Linga. Etc...

Notre représentant à cette commission est Mr Giacomelli. Il est important de souligner la prise en compte des problèmes qui ont été soulevés une fois ou l'autre par l'Association et par d'autres instances Châtelannes.

MUNICIPALITE :

Commission "COMMUNICATION"

De très nombreuses réunions se sont tenues pour aboutir rapidement à la création du Bulletin Municipal de Châtel dont le 1er numéro sera édité dans le courant de ce mois. Il est l'œuvre de la Commission Municipale élargie. Distribué dans chaque foyer Châtelain, il sera également mis à la disposition des résidents à la Mairie. Nous vous recommandons de vous procurer ce 1er numéro. Vous y apprendrez des choses intéressantes sur le fonctionnement général des services municipaux et sur les finances de la Commune. Nous espérons vivement qu'une place sera accordée à l'Association des résidents dans le prochain numéro. Ainsi l'ensemble des résidents seront convenablement informés de l'existence de notre "groupe", de ses buts et objectifs.

COMPTERENDU

Compte-rendu de la réunion de concertation avec la Municipalité

Cette dernière réunion de l'année s'est tenue le 27 Décembre en présence des 1er et 2ème adjoints et du Directeur de la SEML des Remontées Mécaniques. L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Poursuite du programme de réalisation des trottoirs : programme provisoirement suspendu.
- Carcasse des 4 Saisons : on cherche un acquéreur. Le problème de la sécurité est à nouveau soulevé. Un courrier va être adressé à Mr le Maire, au nom de l'Association, pour qu'une intervention soit faite auprès du propriétaire pour interdire les accès en raison des risques d'accidents. Un nettoyage intérieur permettra la destruction des nids de vipères.
- Démolition de l'ancienne passerelle "skieurs" en haut du téléski de Vonnes qui ne sert plus : il y aura un problème avec le propriétaire du terrain en contrebas.
- Digue du lac de Vonnes : la zone de marécage naturel en contre-bas de la digue est propriété de la résidence ALPENLAKE. Le nettoyage devenu nécessaire est donc à la charge de cette co-propiété.
- Elargissement de la route de Vonnes : ces travaux auront pour effet d'améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement d'une part et la circulation d'autre part.
- Incidence de l'existence d'INTERMARCHÉ sur les commerces locaux risquant d'aller jusqu'à la cessation d'activité (désertification du centre, incidence sur la taxe professionnelle etc...). La municipalité est très consciente des problèmes qui en résultent. Mais, malheureusement, cette grande surface n'est pas implantée sur le territoire de la Commune.
- Le point est fait sur les dispositions envisagées pour réduire le déficit financier de l'Office du Tourisme. Nous souhaitons vivement pouvoir donner notre avis le moment venu sur les décisions qui seront prises. Le calendrier des réunions de concertation pour l'année 1996 sera prochainement soumis pour accord à Mr le Maire.

Assemblée Générale

(29/12/95)

(voir le compte-rendu de Presse.)

Le vote des résolutions :

Résolution n°1 : l'Assemblée générale après en avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du Président. Voté à l'unanimité.

Résolution n°2 : l'Assemblée, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes, donne QUITUS au Trésorier, pour sa gestion. Unanimité moins 1 abstention.

Résolution n°3 : Le Président propose le renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Paul RIVAT, de Mr Gérard VAN LOO, de Mr J.Louis WACHE. Les mandats sont renouvelés à l'unanimité.

Résolution n°4 : Les candidats au poste d'administrateur : Mr Robert GUERBETTE et Mr Georges SEGAL sont élus à l'unanimité.

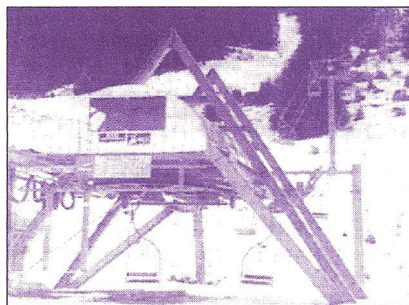


REVUE DE PRESSE ...

Remontées mécaniques : les skieurs sont rois

Depuis 1987, les remontées mécaniques sont gérées par une société d'économie mixte (SEM) dont le chiffre d'affaires, doublé en quatre ans, atteint près de 70 MF et permet à Châtel de rivaliser avec Avoriaz et Flaine. A l'instar de tant d'autres stations, elle a tout de même été ébranlée par les années sans neige. "Depuis lors, les banquiers se sont totalement désengagés !", s'exclame le Directeur, Christian Ruffet. Nous n'avons plus de relais bancaire comme les autres entreprises. C'est pour nous, un énorme problème en terme d'investissement et les dernières années sont devenues difficiles". En quinze ans, 300 MF ont été investis mais ce chiffre n'est pas prêt d'augmenter. Vient s'ajouter à cela, le problème d'une commercialisation dispersée. "Nous sommes différents d'Avoriaz où une seule et même société gère l'hébergement et les remontées mécaniques. Chez nous, c'est impossible à réaliser. Du coup, on ne peut pas baisser les prix afin d'obtenir des parts de marché supplémen-

taires", souligne le Directeur, dont le souci quotidien est de remplir les 20.000 lits disponibles à Châtel. Il reste toutefois optimiste pour l'avenir. "Pour se démarquer, on essaye de développer le service skieur, en diminuant l'attente aux caisses, en créant des consignes à ski dans le village..." E.A.



Faute de relais bancaire, les investissements sont limités.

En bref...

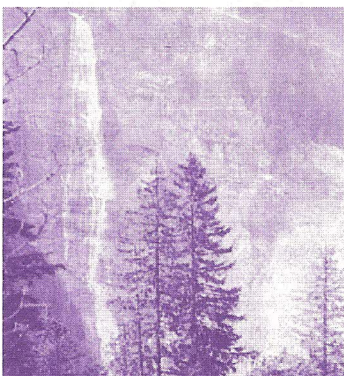
Le chapeau fétiche

A quoi reconnaît-on le maire de Châtel ? "A son chapeau tyrolien" vous répondra-t-on partout. André Crépy ne quitte en effet jamais son feutre vert orné de pin's, sauf bien sûr pour dormir ! Et ce, depuis le fameux jour où on le lui a offert. "C'était au moment de la reconstruction du télécabine du Linga. Nous voulions lancer un appel d'offres international mais cela nous a été interdit. Pour tenter de convaincre les fonctionnaires du ministère des Transports, j'ai organisé un voyage en Autriche où nous avons visité l'usine qui pouvait se charger du marché, raconte-t-il. Là, le PDG m'a offert un chapeau. Il m'a demandé si j'allais le porter, j'ai dit oui. Tout le monde dit ça, m'a-t-il répondu, mais personne ne le fait ! Alors je lui ai fait la promesse de le mettre !", affirme André Crépy. Depuis, non seulement, il tient parole mais il collectionne aussi les chapeaux autrichiens car pour lui, sa coiffe porte chance. Après la visite en effet, "Charles Fiterman, ministre de l'époque, nous a reçu et nous a apporté son aide ! 10 MF ont ainsi pu être gagnés !".

Bravo, Jo Cruz !

Celui qui passe son temps à faire découvrir Châtel, ses environs, ses traditions, aux touristes comme aux journalistes du monde entier et qui est aussi un de nos correspondants, vient de recevoir, à 75 ans, un titre départemental : "Les Bravos de l'accueil". La distinction, remise par l'Union Départementale des Offices du Tourisme, le récompense pour son action dévouée d'accompagnateur bénévole. Jo Cruz fait cela avec un plaisir évident et peut se targuer d'avoir fait découvrir la station à de nombreuses personnalités telles que Roger Hanin ou Pierre Bonte...

Le synclinal de Châtel



L'escarpement de l'Essert où les calcaires de la brèche supérieure reposent sur les schistes ardoisiers.

La géologie de la commune est assez simple. L'ensemble de son territoire est localisé sur la nappe de la brèche sur laquelle est venue, par charriage, se déposer la nappe supérieure des préalpes. Il est intéressant de savoir que la pointe de Grange, 2.432m, la tête du Géant 2.228m ou la pointe de Chésery, 2.251m, sont constituées par la même roche calcaire. Cette dernière se retrouve encore sous les chalets des Boudimes à 1.402m, sous la cascade de l'Essert à 1.460 mètres d'altitude. Cela prouve que Châtel et le cours de la Dranse suivent l'axe d'un synclinal.

L'érosion du glacier a permis de découvrir les couches géologiques

qui se succèdent sous la brèche supérieure, à savoir les schistes ardoisiers qui ont été exploités dans le passé, les calcaires de la brèche inférieure et les schistes inférieurs. Cette succession de couches géologiques est visible entre Très-les-Pierres et Villapeyron en rive gauche de la Dranse.

Sur la brèche supérieure, la nappe des préalpes supérieures, constituée principalement de roche schisto-gréseuse, s'est déposée par charriage et a résisté à l'érosion au cœur du synclinal. Elle donne la topographie un peu molle de l'arête des Fours à la Tête des Lindarets et du col Bassachaux à Lenlevay.

B.G.

Premier pot d'accueil

Invités par l'Office du Tourisme et par les moniteurs de l'E.S.F., ce fut pour les premiers hivernants un beau succès sur la place de l'Eglise. Ils purent déguster et apprécier vin chaud, chocolat et rissoles, servis par les animateurs de service, pulls rouges en tête. Jean-François, de l'Office du Tourisme, présenta la station dans

tous ses détails, et une musique endiablée réchauffa les cœurs de ces courageux touristes.

Ce pot d'accueil aura lieu tous les Dimanches à partir de 17 h, au même endroit. Une innovation lancée par le nouveau comité directeur de l'Office du Tourisme avec le concours des hôteliers-restaurateurs de la station.



Sous la pluie mêlée de neige, grands et petits sont venus trinquer au premier pot de la saison.



REVUE DE PRESSE ...

Les résidents de Châtel dressent le bilan de leurs actions

Le vendredi 29 Décembre, l'Association amicale des résidents de Châtel tenait sa 8^e assemblée générale ordinaire. C'est devant une assistance de plus de 150 personnes que le Président Albert Flandin a donné lecture de son rapport moral mettant en évidence les actions entreprises en 1995 dont les résultats ont donné satisfaction aux membres de l'Association qui avaient sollicité une intervention auprès des responsables de la commune et des services municipaux. Satisfaisantes aussi

et surtout constructives, les réunions de concertation avec le maire et ses adjoints. Les échanges et le dialogue témoignent de la volonté réciproque des élus châtelains et des responsables de l'Association de coopérer pour le bien de tous avec surtout un esprit d'efficacité jusqu'à présent non démenti. Enfin la mise en place de commissions extra-municipales permettant de faire participer les dirigeants de l'Association aux travaux de quelques unes de ces commissions est une décision

dont se félicite le Président. Il en va de même pour les commissions ouvertes par le bureau du comité de l'Office du Tourisme nouvellement élu. Ainsi l'Association des résidents associée au développement de la commune jouera totalement le rôle que lui ont confié ses membres. Les objectifs annoncés pour 1996 parmi lesquels des actions visant à développer le recrutement de nouveaux adhérents sont annoncés par le Président. Ensuite l'exposé d'une situation financière saine est

confirmée par le rapport du contrôleur aux comptes. Le mandat de trois administrateurs sortants est renouvelé et deux nouveaux administrateurs entrent au conseil. Rendez-vous est pris pour les prochaines réunions que l'Association tiendra dans le courant de l'année. Clôturent la séance, le Président adresse ses vœux et ceux de son conseil pour une bonne année prospère pour Châtel.

Y.C.

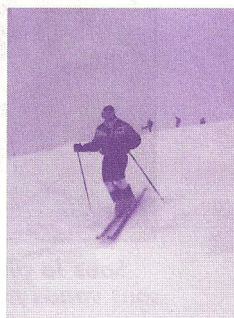
D.L. 2/01/96



Les dirigeants de l'association des Résidents entourés des personnalités de la commune

Jeune espoir de Châtel

Sébastien GRILLET de Châtel a été sélectionné pour faire partie de l'EQUIPE DE FRANCE DE SKI DE BOSSES afin de participer au circuit de la coupe d'Europe (quatre épreuves). Lors du Critérium Jeunes 95/96 de SAUT à LA PLAGNE, le 7/01/96, de très bons résultats ont été obtenus par l'équipe CHATEL-EVIAN. A tous nous souhaitons de bons succès dans leur discipline et toutes nos félicitations.



Affaire classée...

CHÂTEL

ÉCHOS

Lubert au panier !

Marc Lubert, Directeur de l'Office du Tourisme de Châtel depuis 10 ans, a appris il y a quelques jours qu'il était tout bonnement viré ! Stupeur, sourire jaune, c'est une blague ? Eh, non, tout juste merci et adieu ! Quelle faute a-t-il commise pour mériter un tel châtiement ?

Aucune ! La trop importante masse salariale de l'Office et les problèmes de trésorerie imposent, aux yeux du comité fraîchement élu, le licenciement économique du Directeur. Mais, c'est bien sûr... la solution pour évincer un homme sans tambour ni trompette.

Hé oui, ça se passe comme ça à Châtel !

Mise au point de l'Office du Tourisme

Après la parution dans "Le Messager" du 23 novembre du billet "Lubert au panier", le Président de l'Office du Tourisme de Châtel, M. Noël Maxit, a tenu à réagir :

"En vingt ans, notre Office du Tourisme n'a employé que deux directeurs, M. Bruno Gillet (11 ans), et M. Marc Lubert (9 ans), c'est la preuve d'une grande fidélité.

"Eh oui, à Châtel ça ce passe aussi comme ça !"

Si M. Lubert a fait l'objet d'une procédure de licenciement économique, cela ne remet pas en cause ses qualités professionnelles. Malheureusement la situation économique difficile, comme pour la plupart des stations de sports d'hiver, n'a pas épargné Châtel.

Le nouveau bureau composé de bénévoles a été malheureusement contraint de prendre des mesures difficiles, mais indispensables.

L'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme a d'ailleurs consenti des efforts importants.

Retenez que la satire n'est pas à portée de tous, elle nécessite une discipline stricte pour trouver l'expression la plus juste afin d'exprimer une idée vraie".

ANNONCE PRESSE

QUINCAILLERIE
"TOUT POUR LA MAISON"
(Mr Georges MAXIT face à la Piscine)

**LIQUIDATION
TOTALE**

jusqu'à épuisement du stock à
partir du 17/02/96

ELECTRO-MENAGER -40%
LE RESTE -50%



REGLEMENT DU SLALOM GÉANT DU LINGA DU 29 FEVRIER 1996

● La participation à cette course implique l'acceptation intégrale du REGLEMENT.

● **COURSE :**

- 1- Elle se déroulera sur le stade de slalom du LINGA.
- 2- En cas de mauvais temps elle pourra être remise au 1 Mars 96 ou annulée.
- 3- Elle consiste en un slalom géant de 12 à 15 portes.
Une porte non franchie est éliminatoire.
- 4- Elle se déroulera sous l'organisation, contrôle, chronométrage de l'E.S.F. et sera animée par J.F. VUARAND.
De ce fait, les temps pourront être homologués pour l'obtention des "FLECHES".
- 5- Les concurrents s'inscriront dans les catégories suivantes :

ENFANTS (Garçons-Filles)

E1 jusqu'à 12 ans
E2 de 13 à 16 ans

ADULTES "Hommes"

H1 de 17 à 25 ans
H2 de 26 à 45 ans
H3 de 46 ans et +

ADULTES "Femmes"

F1 de 17 à 30 ans
F2 de 31 ans et +

Devront **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire en catégorie : **C1** jusqu'à 25 ans ou **C2** de 26 ans et + :

TOUS les concurrents titulaires d'une **FLECHE** ou d'un **CHAMOIS OR/ARGENT**.

TOUTE FAUSSE INSCRIPTION FERA L'OBJET SOIT DE L'ANNULATION DE CELLE-CI DANS SA TOTALITÉ, SOIT DE LA DISQUALIFICATION DU CONCURRENT. Des contrôles pourront être effectués.

Ces 2 catégories pourront être fondues en 1 seule en fonction du nombre de concurrents.

- 6- Les dossards seront remis au départ du téléski du Pied **CONTRE PAIEMENT de la PARTICIPATION**. (voir ci-après).
L'horaire de cette remise sera communiqué par affichage à l'Office du Tourisme à partir du 27/02 ainsi que par RADIO-CHATEL.
- 7- La course sera dotée, par catégorie, d'un prix aux 3 premiers arrivants ainsi que d'un lot de consolation au dernier classé.
- 8- Un bon pour une consommation à prendre au bar du "SCHUSS" sera remis à chaque concurrent au rendu de son dossard.

(Voir au dos, la suite du règlement)

BULLETIN D'INSCRIPTION

(1) **5ème TROPHÉE
des RESIDENTS de CHATEL
Slalom Géant Stade du Linga
JEUDI 29 FEVRIER 1996**

ou au :

(1) **1er SLALOM
des RESIDENTS DE LA CHAPELLE
Slalom Spécial Stade du DAHU
Mercredi 6 Mars 1996
en nocturne 18H.
(Une navette sera mise à disposition)**

RESIDENT : NOM.....(2) PRÉNOM.....

CHATEL (1) N° d'Adhérent.....Résidence.....

LA CHAPELLE (1)

PARTICIPANTS : (3) Comme : adhérent (1) Non adhérent (1)

Noms : Prénoms : Sexe (4) Date de Naissance : Catégorie : (5)

1. / /
2. / /
3. / /
4. / /
5. / /

(1) COCHER L'UNE DES CASES CORRESPONDANTES

(2) EN LETTRES CAPITALES SVP.

(3) A INSCRIRE DANS L'ORDRE DE PREFERENCE (VOIR REGLEMENT)

(4) PRECISER M OU F

(5) A INDIQUER SELON REGLEMENT AU VERSO

SIGNATURE :

(Début du règlement au verso)

● **ASSURANCE :**

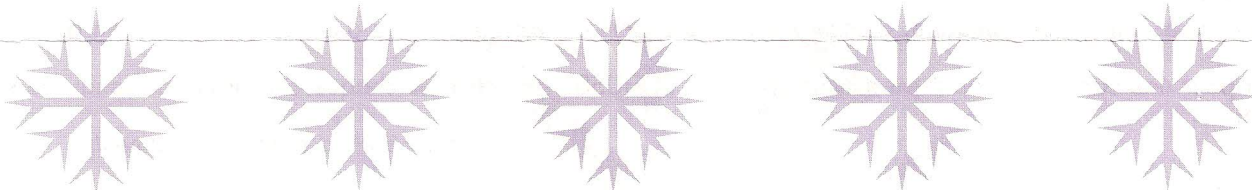
- 1- La couverture d'assurance est obligatoirement à la charge des participants.
- 2- En cas de besoin une couverture pourra être contractée à la caisse des R.M. du Linga pour une somme modique.
- 3- **L'Amicale des Résidents de Châtel ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable pour quelque raison que ce soit et dégage ainsi toute responsabilité en cas d'accident.**

● **INSCRIPTIONS :**

- 1- Ne peuvent participer que les Résidents-Propriétaires.
- 2- La limite des inscriptions est fixée à 80 concurrents.
- 3- Elles devront être retournées à : **A.A.R.C. - Boite Postale N°34 - 74390 CHATEL**, pour le 20 FEVRIER 1996 **au plus tard**.
- 4- Pour les résidents NON-ADHERENTS ou souhaitant adhérer, des bulletins (inscription et adhésion) seront disponibles à l'Office du Tourisme et à l'Agence Immobilière SOGESTOB (Route de Vonnes).
En cas d'adhésion, les bulletins **d'adhésion et d'inscription** devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque de 100 Frs. (Montant de la cotisation 96).
Une boîtes-à-lettres sera à disposition pour le dépôt des bulletins aux adresses ci-dessus et ce jusqu'au 26 Février inclus.
- 5- Elles seront enregistrées dans l'ordre des priorités suivantes :
 - ①- Résidents propriétaires adhérents et nouvel adhérent à l'Association de CHATEL ou de LACHAPELLE dans la limite de 4 participants **MAXIMUM** en cas de dépassement de la limite d'engagement.
 - ②- Résidents **NON** adhérents.
 - ③- Dans l'ordre de leur réception selon les 2 dates précitées.

● **PARTICIPATION AUX FRAIS :**

Devant le succès croissant de cette manifestation et, de ce fait, de l'augmentation des frais qui en découlent, il sera demandé une participation forfaitaire et symbolique de 20 Frs. pour chaque concurrent adhérent aux Associations, à l'exception des Catégories E1 et E2 (Enfants) et de 40 Frs. pour tous les autres concurrents sans limite d'âge.
Cette participation devra être versée à la remise du dossier.
Ce règlement, établi pour la course du 29 Février, garde toute sa valeur pour celle du 6 mars à l'exception du paragraphe (2) dont les modalités seront établies par l'Association de LA CHAPELLE.



RESERVATION POUR LE DINER DE CLOTURE (1)

(POUR LA COURSE DU 29 FEVRIER 1996 SEULEMENT)

RESTAURANT "LA RIPAILLE"-CHATEL-LINGA

MENU ADULTE : 100 FRs. ⁽²⁾ (HORS BOISSONS)

MENU ENFANT : 50 FRs. ⁽²⁾

(1) EN CAS DE CHANGEMENT DE DERNIERE MINUTE : **MERCI DE PREVENIR AVANT LE 24 FEVRIER 96**
(2) PRECISER LE NOMBRE DE REPAS A RESERVER

CROUSTADE AUX CHAMPIGNONS
CUISSÉ DE CANARD BRAISÉE AUX CHANTERELLES
GRATIN SAVOYARD
PLATEAU DE FROMAGES
BAVAROIS FRAMBOISES ET SON COULIS

SALADE TOMATES, SAUCISSON
STEACK HACHE, FRITES
BAVAROIS FRAMBOISES

POUR LA COURSE DU 6 MARS 96 :

A CE JOUR AUCUN DINER N'EST PREVU PAR LA CHAPELLE.
EN CAS DE BESOIN NOUS ORGANISERONS UN DINER SIMILAIRE.
LES PERSONNES INTERESSEES PEUVENT UTILISER LE TALON CI-DESSUS EN RAYANT LA DATE.

SIGNATURE :

VOIR AU DOS : LE BULLETIN D'INSCRIPTION 1ère OU 2ème COURSE